

**INSTRUCTIONS DE COURSE  
RONDS MONOTYPES &  
CROISEURS  
OCCITANIA CUP VII  
26 septembre – 28 septembre 2025**

**SETE  
Grade 3**

**Autorité organisatrice :  
Comité Départemental de Voile de l'Hérault  
avec la Société Nautique de Sète**

**Avec le concours de :**

La Ville de Sète - Le Port de Sète Sud de France,  
Sète Agglopôle Méditerranée,  
Le Cercle de Voile de Sète - Les Clubs de voile Habitables de l'Hérault et du Gard  
La Ligue de Voile Occitanie - Hérault Sport - La SNSM Sète

Auchan ; Banque Populaire ; Bureau Vallée ; Cabesto ; Crédit Maritime ; Delta  
Voile ; Engie, Hexis ; K-Ren ; La Lunetterie Balarucoise ; Les Tielles Dassé ; Les  
Zezettes de Sète ; Marine Courtage ; MEF ; Print'Technologie ; TBS ; Techniques  
Services ; Uship Sète

Comité Départemental de Voile de l'Hérault  
Maison Départementale des Sports Nelson Mandela  
BP 7250

Pierres vives Esplanade de l'Égalité  
34086 MONTPELLIER CEDEX 4

Tel : 04 67 67 40 67 Courriel : [comite.voile.34@gmail.com](mailto:comite.voile.34@gmail.com)

Site Web: <http://www.comite-voile34.fr/voile34/>

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	Règles	2
<b>2.</b>	Modifications aux IC	2
<b>3.</b>	Communications avec les concurrents	2
<b>4.</b>	Code de conduite	3
<b>5.</b>	Signaux faits à terre	3
<b>6.</b>	Programme des courses pour les 2 ronds	3
<b>7.</b>	Pavillons de classe	3
<b>8.</b>	Zones de course	4
<b>9.</b>	Les parcours	4
<b>10.</b>	Marques de parcours	4
<b>11.</b>	Zones qui sont des obstacles	5
<b>12.</b>	Le départ	5
<b>13.</b>	Changement de bord suivant du parcours	5
<b>14.</b>	L'arrivée	5
<b>15.</b>	Système de pénalité	6
<b>16.</b>	Temps cible et temps limite	6
<b>17.</b>	Demandes d'instruction (réclamations, réparations)	6
<b>18.</b>	Classement	7
<b>19.</b>	Règle de sécurité	8
<b>20.</b>	Remplacement de concurrent ou d'équipements	9
<b>21.</b>	Contrôle de jauge ou d'équipements	9
<b>22.</b>	Bateaux officiels	9
<b>23.</b>	Accompagnateur, accompagnatrice	9
<b>24.</b>	Évacuation des détritres	10
<b>25.</b>	Emplacements au port	10
<b>26.</b>	Limitation de sortie de l'eau	10
<b>27.</b>	Équipements de plongée et carénage à flot	10
<b>28.</b>	Prix	10
<b>29.</b>	Décision de courir, responsabilité des concurrents	10
<b>30.</b>	Liste des annexes	11
	COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL	11

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **1. RÈGLES**

La régata est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions" si nécessaire.
- 1.3. Les règlements fédéraux, et les règlements des classes concernées (OSIRIS, MICRO, MINI, SURPRISE, MONOTYPES divers...).
- 1.4. Les règles pour la navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliqueront plus et seront remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.5. Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.
- 1.6. L'annexe T s'applique.
- 1.7. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents/es et accompagnateurs / trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des participants/es ou accompagnateurs / trices. Un/e concurrent/e ou accompagnateur / trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé / e selon les RCV 2 ou 69.

## **2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 1h avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h la veille du jour où il prendra effet. Rappel RCV : Le pavillon L (LIMA) envoyé à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié.

## **3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS => TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL NUMERIQUE**

- 3.1. Les avis aux concurrents seront publiés uniquement sur le site « Racing Rules of Sailing ». Les modifications aux IC, et toutes les notifications, y compris les avis et convocations du corps arbitral seront publiées sur le site Racing Rules of Sailing (RRS). Les QR Codes pour accéder directement au site RRS seront affichés le vendredi 26 lors de l'inscription des bateaux. Cette communication en ligne tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrent lequel devra consulter le site avant et après la / les courses. Les réclamations devront y être déposées et les heures limites et les convocations et divers avis y seront publiés. Les instructions de course, version papier, ne seront pas affichées. Elles seront disponibles en version électronique sur RRS ou à l'URL suivante : [www.comite-voile34.fr](http://www.comite-voile34.fr)

- 3.2. Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur les canaux VHF donnés en annexe.

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2. Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie décrit en annexe par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le môle, à l'entrée du village Occitania Cup et arborant un pavillon SNS.
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

#### 6. PROGRAMME DES COURSES POUR LES DEUX RONDS : OSIRIS ET MONOTYPES / MICRO

Dates des courses :

DATES	GROUPES	BRIEFING	HEURE 1 <sup>ER</sup> SIGNAL D'AVERTISSEMENT	NOMBRE MAXIMUM COURSES / JOUR
<b>Samedi 27 septembre</b>	CROISEURS	9H10 – Sur le môle St Louis	10H30	6
	MONOTYPES & MICRO	9H10 – Plateforme du pôle nautique	10H30	6
<b>Dimanche 28 septembre</b>	CROISEURS	9H10 – Sur le môle St Louis	10H30	6
	MONOTYPES & MICRO	9H10 – Plateforme du pôle nautique		

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon Orange de la ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

les pavillons de classe sont :

- 7.1. Croiseurs OSIRIS groupe 1 : pavillon rose.

- 7.2. Croiseurs OSIRIS groupe 2 : pavillon blanc.
- 7.3. Monotypes : pavillon "CDV34".
- 7.4. Classe MICRO : pavillon « MICRO »

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course (Rond MONOTYPES / MICRO et Rond CROISEURS) est défini en annexe ZONES DE COURSE et sera précisé au briefing des coureurs.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et contournées, le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2. Au plus tard, au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le N° du parcours à effectuer au moyen de pavillons blancs portant des chiffres noirs ou sur un tableau fixé à l'arrière du bateau CC avec si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3. Le parcours pourra être réduit à n'importe quelle marque à contourner.
- 9.4. Pointage officiel à une marque : le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32.2). Les modalités d'application sont définies en annexe "POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE".
- 9.5. **Régate des mordus** : En cas d'annulation des courses du jour pour raison de mauvais temps, l'autorité organisatrice pourra proposer à tous les bateaux inscrits à l'Occitania, de disputer « la régata des mordus ». Organisée en zone sécurisée à proximité du rivage, elle donnera lieu à un seul classement pour l'ensemble des bateaux participants. Les ratings OSIRIS seront appliqués en temps sur distance. Son résultat ne comptera pas pour le classement de l'Occitania Cup. La régata "des mordus" consiste en un parcours de vitesse entre une ligne de départ représentée par l'alignement des balises verte et rouge de la sortie ouest du port de Sète et une ligne d'arrivée identique à la ligne de départ, après le contournement d'une ou plusieurs marques de parcours définies en instructions de course spécifiques, et expliquées au briefing des coureurs du jour de la régata. Les bateaux volontairement inscrits prendront un départ individuel, après une annonce VHF auprès du Comité de Course. Leur temps de course débutera au franchissement de la ligne de départ. Conformément à la RCV 3 « DECISION DE COURIR », ils « participeront à la course sous leur seule responsabilité ».

## 10. MARQUES

Les marques sont :

BG = Bouée Géostationnaire

PARCOURS	DEPART	MARQUES	CHANGE-MENT	ARRIVEE
Rond MONOTYPES et MICRO	1 bateau comité avec pavillon orange plus Bouée Géostationnaire (BG)	Bouée 1 = BG, Bouée 2 =jaune, Bouée 3T = BG Bouée 3B = jaune	Bouée rouge	Bouée BG
Rond CROISEURS	2 bateaux comité avec pavillons orange	Bouées 1,3,4 = Bouées BG, Bouées 2 & 5 = jaunes, Bouée Dégagement & Bouée Wind = rouge	Bouée orange	Bouée crayon (si parcours construit)

BG = Bouée Géostationnaire

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe "ZONES DE COURSE".

## 12. LE DÉPART

12.1. Pour le rond MONOTYPE : la ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée « BG » de départ à l'extrémité bâbord.

12.2. Pour le rond CROISEURS : la ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité bâbord.

12.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1. Parcours techniques :

13.1.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.1.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

13.1.3. En cas de changement de parcours sur un parcours technique la bouée 2 dite de « Dog Leg » sera supprimée.

13.2. Modification Parcours Côtier : les pavillons **Charlie/Alpha** envoyés au voisinage d'une marque de parcours (plus signaux sonores brefs) signifient qu'après le passage de cette marque il faut rejoindre directement la ligne d'arrivée.

## 14. L'ARRIVÉE

- 14.1. Parcours techniques : la ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2. Parcours côtiers : la ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1. La RCV 44.1 s'applique (pénalité de deux tours).
- 15.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3. Action du jury sur l'eau :  
Si l'arbitrage semi direct est mis en place, l'annexe 5 du Jugement Semi-Direct s'applique, l'information sera précisée au briefing. L'action ou l'absence d'action du jury ne pourra donner lieu à réclamation ou à demande de réparation. Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position à tout moment ne peut donner lieu à demande de réparation.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 16.1. Les temps sont les suivants :

GROUPE	PARCOURS	TEMPS CIBLE	TEMPS LIMITE du 1 <sup>er</sup> pour finir	TEMPS LIMITE pour finir après le 1 <sup>er</sup>
MONOTYPES et MICRO	Construit	40 minutes	60 minutes	20 minutes
Croiseurs OSIRIS	Construit	-	60 minutes	35 minutes
Croiseurs OSIRIS	Côtier	-	-	3 minutes par mille après l'arrivée du 4 <sup>ème</sup> de son groupe

- 16.2. Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.
- 16.3. Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION => RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 17.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de son groupe a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y a plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Des avis seront publiés sur RRS dès que possible et au plus tard 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
- 17.2. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux de la SNS. Elles commenceront si possible à l'heure indiquée sur RRS. Un retard dans l'heure du début de l'instruction ne pourra être motif à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a). Les instructions et/ou les conciliations du jury pourront débiter avant l'heure limite de dépôt des réclamations, ou avant l'heure indiquée au tableau officiel, après accord de toutes les parties.
- 17.3. Les formulaires de réclamation sont disponibles sur le site RRS <https://www.racingrulesofsailing.org/documents/12417/event?name=Occitania%2520Cup%25202025>  
Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées en ligne dans le temps limite.
- 17.4. Les avis de réclamation du Comité de Course, du Comité Technique ou du jury seront publiés sur RRS pour informer les bateaux.
- 17.5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) : Départ bateaux en attente, règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors), publicité, bateaux accompagnateurs, limitation de sorties de l'eau, équipement de plongée et housses sous-marine de protection, communication radio.
- 17.6. Rappel de la RCV 61.2 : Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- 17.6.1. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- 17.6.2. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- 17.7. L'annexe "T" s'applique. La pénalité « post course » de 30% sera calculée sur le nombre des inscrits du groupe concerné.

## **18. CLASSEMENT**

- 18.1. Une course doit être courue pour valider l'épreuve.
- 18.2. Courses retirées => Scores comptabilisés :
- 18.2.1. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 18.2.2. Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 18.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits, et temps sur distance pour les parcours incluant un parcours côtier. Le CVL s'applique.
- 18.4. Classements des bateaux :

- 18.4.1. Rond CROISEURS OSIRIS :  
Les bateaux seront divisés en deux groupes, sensiblement équivalents, en fonction de leur rating OSIRIS. Les 2 groupes seront publiés par le Comité de Course et expliqués au briefing. Un classement général pour chacun des deux groupes sera établi.
- 18.4.2. Rond MONOTYPES / MICRO :  
Un classement général pour chacun des 2 groupes sera établi. Pour chaque série d'au moins 5 bateaux classés, un classement sera établi.
- 18.4.2.1. Rond MONOTYPES : classement en temps compensés selon les tables OSIRIS.
- 18.4.2.2. Rond MICRO : un classement en temps réel et un classement en temps compensé selon les tables OSIRIS, selon les séries.
- 18.5. Classement des Clubs :  
Les clubs recevront des points selon le calcul suivant :
- 18.5.1. Rond CROISEURS OSIRIS : pour chacun des 2 classements généraux : 10 points au club du 1<sup>er</sup> bateau, 9 points au 2<sup>ème</sup>, 8 au 3<sup>ème</sup> etc., jusqu'à 1 point au 10<sup>ème</sup>.
- 18.5.2. Rond MONOTYPES, sur la base du classement général du groupe : 10 points au club du 1<sup>er</sup> bateau, 9 points au 2<sup>ème</sup>, 8 au 3<sup>ème</sup> etc. jusqu'à 1 point au 10<sup>ème</sup>. Points auxquels on rajoute pour chaque groupe MONOTYPES ayant au moins 5 bateaux classés : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 18.5.3. Rond MICRO sur la base du classement en temps réel : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 18.5.4. DUO – SOLO - ÉQUIPAGE, pour toute classe ayant au moins 5 bateaux classés :
- 18.5.4.1. MINI 650 : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 18.5.4.2. DUO : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 18.5.4.3. SOLO : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 18.5.4.4. ÉQUIPAGE : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.
- 18.5.5. Rond HANDI-VALIDE, pour toute classe ayant au moins 5 bateaux classés : 3 points au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et 1 point au 3<sup>ème</sup>.

## **19. REGLES DE SECURITE**

- 19.1. [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place selon les modalités données en annexe (pas d'émargement si rien n'est précisé).
- 19.2. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible (par tout moyen : VHF, déclaration d'abandon sur RRS...) [DP] [NP].
- 19.3. Les canaux VHF utilisés en course sont :
- 19.3.1. 77 sur le rond CROISEURS
- 19.3.2. 72 sur le rond MONOTYPES
- 19.3.3. 8 pour le rond HANDI-VALIDE.
- 19.3.4. 6 pour la régata longue (duo-solo, équipage).

19.4. Utilisation du bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter les voiles de portant.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT [DP]**

- 20.1. Le remplacement de concurrents sera autorisé à condition d'avoir inscrit la totalité de l'équipage à la régata et seulement en cas de changement d'équipage entre le samedi et le dimanche et à condition que le responsable du bateau ait déposé la liste d'équipage modifiée auprès du Comité de Course avant le 1er signal d'avertissement du dimanche.
- 20.2. Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité Technique. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 21.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2. [DP] Sur l'eau, un membre du Comité Technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement et jusqu'à la fin de la régata et son amarrage au port après la dernière course.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons des clubs co-organisateurs. Les bateaux jury seront identifiés par le pavillon « JURY », les bateaux du comité technique par un pavillon « JAUGE ».

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1. [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une rubalise blanche et rouge 1.5m.
- 23.3. La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord.
  - Une VHF.
  - Un couteau.
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée.
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long.
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Pour tous, les détritrus doivent être gardés à bord pour être éliminés ensuite à terre dans les containers de tri sélectifs mis à disposition.

## **25. EMBLEMES**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port. La gratuité de l'emplacement est liée à l'identification du bateau grâce à un auto-collant « OCCITANIA - CUP » collé sur la bôme.

## **26. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité Technique.

## **27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET CARÉNAGE À FLOT**

- 27.1. [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.2. [DP] [NP] Il est interdit de caréner à flots dans l'espace portuaire.

## **28. PRIX**

L'Occitania Cup sera remise pour un an au club vainqueur, les clubs classés deuxième et troisième seront dotés d'une coupe. Ces 3 trophées devront être remis en jeu lors de la prochaine édition de l'Occitania Cup. Des coupes seront remises au 3 premiers de chaque groupe de classement.

## **29. DECISION DE COURIR - RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS**

- 29.1. Conformément à la RCV 3, Règles fondamentales, la décision d'un bateau de s'inscrire à « l'Occitania Cup » et de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il assume de ce fait ses propres risques.  
L'Autorité Organisatrice (y compris la Fédération Française de Voile, les associations des classes représentées, les clubs participants, le Comité de Course, le Comité Technique, le Jury, leurs employés et les bénévoles ou les partenaires) n'accepte a priori aucune responsabilité que ce soit pour des dommages matériels ou blessure individuelle ou décès survenu en conséquence de la régata, que ce soit avant, pendant ou après.
- 29.2. Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend donc de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- 29.2.1. Il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport de la voile et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- 29.2.2. Il est responsable de sa propre sécurité, celle du bateau qu'il dirige et de l'équipage qui le manœuvre et ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- 29.2.3. Il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- 29.2.4. Il assure que le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- 29.2.5. La mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance, d'arbitres et de divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- 29.2.6. L'action des bateaux d'assistance est principalement orientée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- 29.2.7. Il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information disponible et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

### **30. LISTE DES ANNEXES**

- 30.1. Annexe 1 : Zones de courses.
- 30.2. Annexe 2 : Parcours Techniques.
- 30.3. Annexe 3 : Parcours côtiers.
- 30.4. Annexe 4 : Pointage officiel à une marque.
- 30.5. Annexe 5 : Arbitrage semi direct.

## **COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL**

### **Comité de course :**

Président rond OSIRIS croiseurs : Alain Bachellerie

Président rond Monotypes : Jean-Luc Bort

Président du rond Handi-Valide : Hervé Tournassat

Président délégué à la course longue Duo Solo, équipage : Hervé Tournassat

Comités adjoints : Marie Paule Kieffer, Thierry Leret, Hélène Matéo, Mathieu Maudet, Gilles Mercier, Denis Reynaud, Corinne Tournassat, Michel Chadelas, Bernard Schweitzer

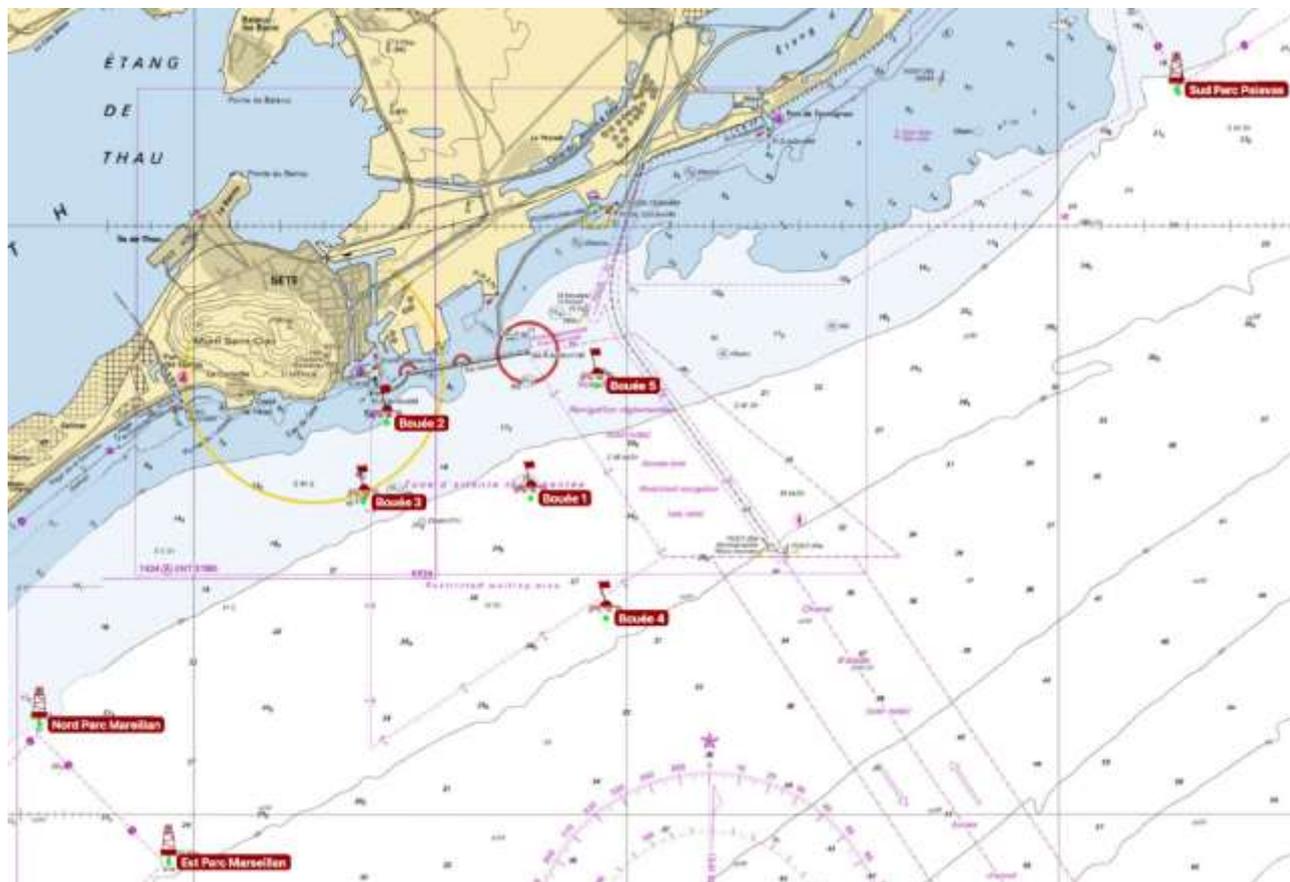
**Jury :** Président: Nicolas Compta, Juges : Sebastien Denis, Renan Le Dret, Théo Wendling, Lucie Dumas, Eric Descriaud, Marie Paule Picquart

**Comité technique :** Président : Guy Valentin, Christian Carou

**Commissaire aux résultats :** Marie-Line Loiry-Valentin, Jean-Pierre Finazzi

## ANNEXE 1 = ZONE DE COURSE

CARTE MARINE DÉCRIVANT L'EMPLACEMENT DE LA ZONE DE COURSE DEVANT SÈTE :



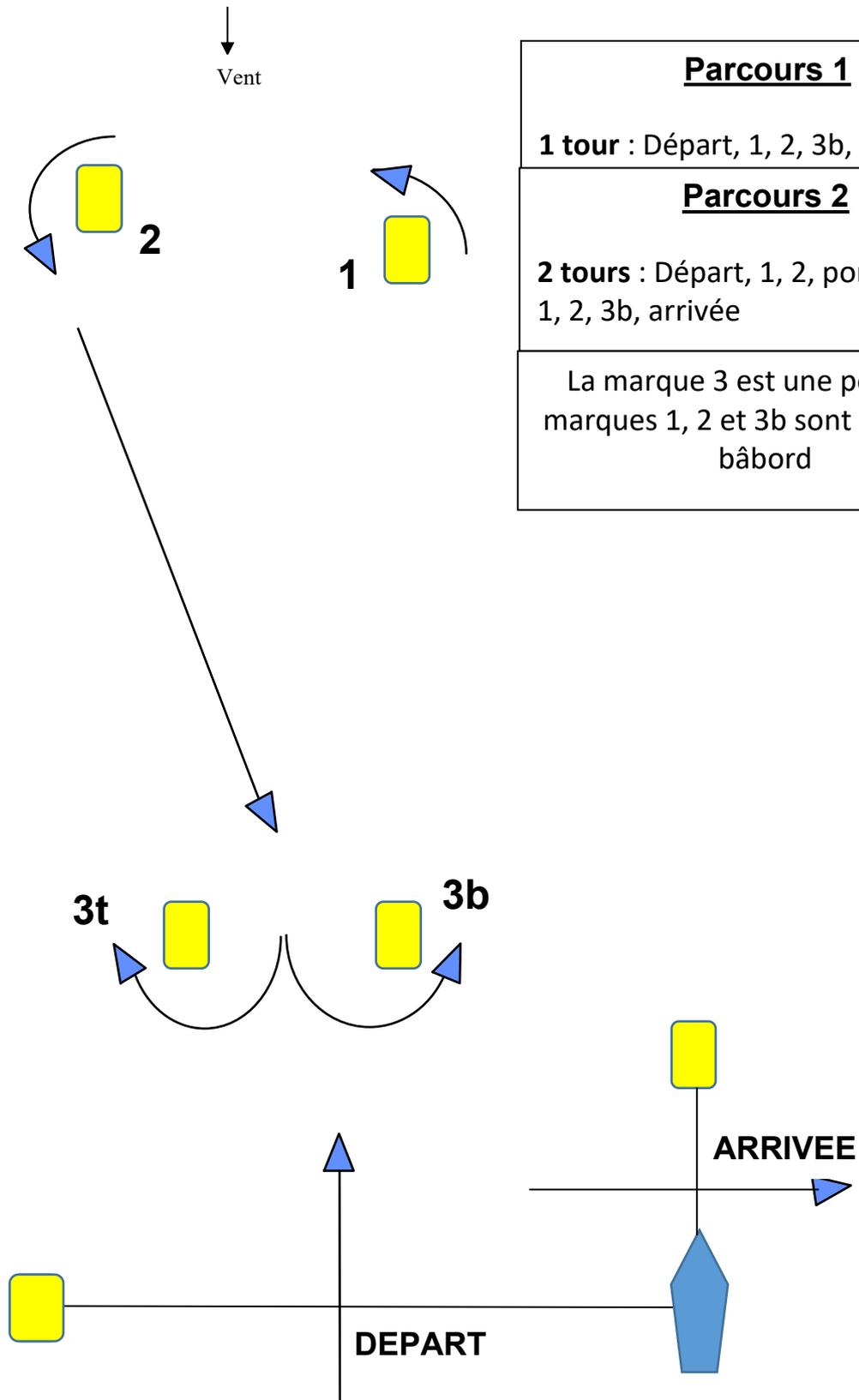
**Positions approximatives des marques et zones des parcours côtiers**

Bouée 1	43°22,683 N	003°43,900 E
Bouée 2	43°23,332 N	003°42,233 E
Bouée 3	43°22,649 N	003°41,966 E
Bouée 4	43°21,666 N	003°44,783 E
Bouée 5	43°23,649 N	003°44,666 E
Cardinale Est parc Marseillan	43°19,620 N	003°39,733 E
Cardinale Nord parc Marseillan	43°20,789 N	003°38,209 E
Cardinale Sud parc Palavas	43°26,193 N	003°51,406 E

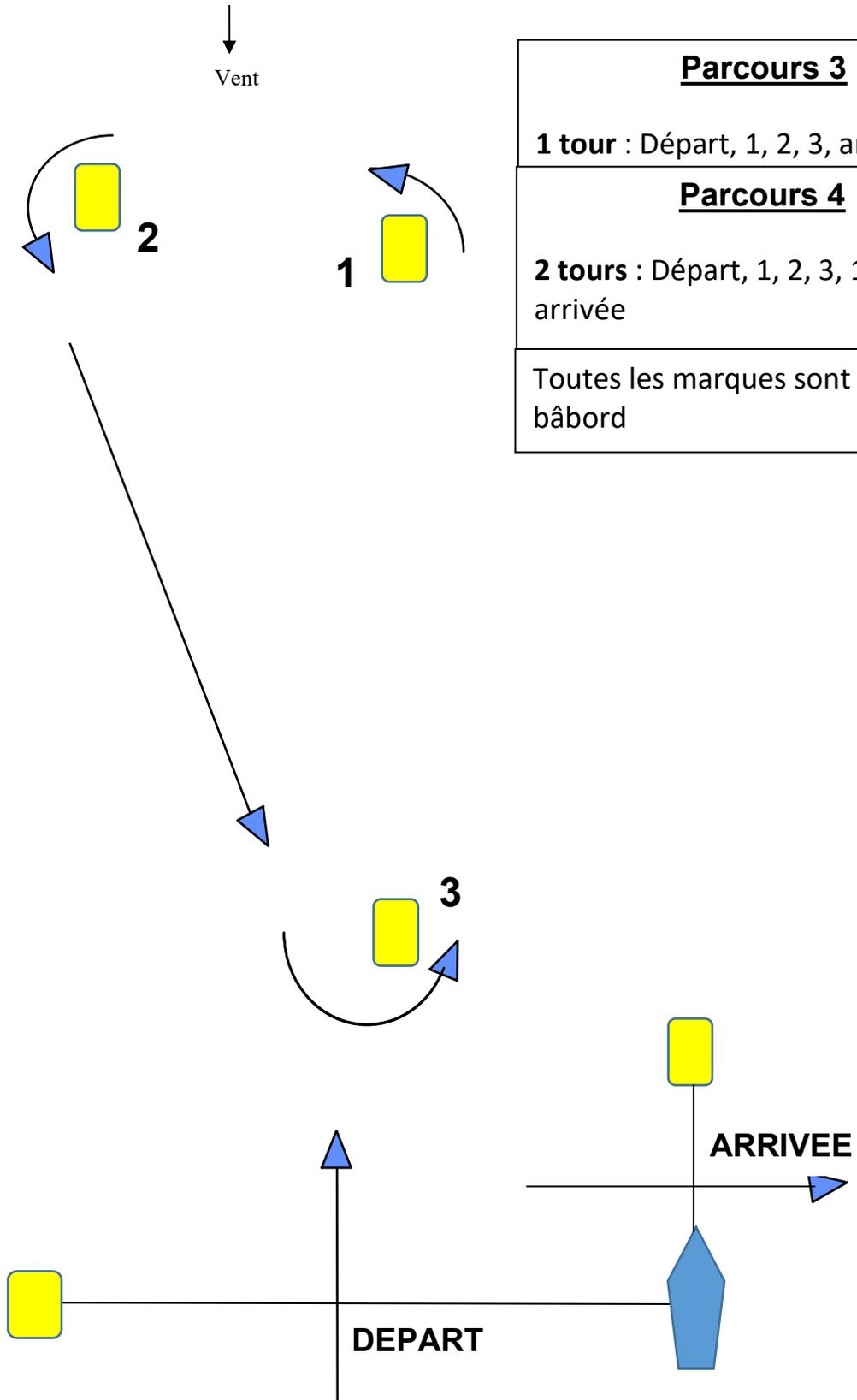
**Plus une bouée WIND mouillée selon les parcours n° 5, 9, 10 et 11.**

## ANNEXE 2 = PARCOURS TECHNIQUES

### Parcours 1 & 2 = Banane avec porte :



**Parcours 3 & 4 = Banane sans porte :**



<b><u>Parcours 3</u></b>
<b>1 tour :</b> Départ, 1, 2, 3, arrivée
<b><u>Parcours 4</u></b>
<b>2 tours :</b> Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée
Toutes les marques sont à laisser à bâbord

## ANNEXE 3 = PARCOURS COTIERS

### PARCOURS 5 & 6

Parcours 5 vent NO – Groupe 1		12,7 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ zone bouée WIND à 1,7 milles sous le vent de la bouée 2		
2	Bouée 2	Contourner	Bâbord
3	Bouée 3	Contourner	Bâbord
4	Bouée WIND	Laisser	Bâbord
5	Bouée 5	Contourner	Bâbord
6	Bouée 3	Contourner	Bâbord
7	Bouée WIND	Contourner	Bâbord
8	Bouée 2	Contourner	Bâbord
9	Ligne arrivée bouée WIND		

Parcours 5 vent NO – Groupe 2		9,3 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ zone bouée WIND à 1,7 milles sous le vent de la bouée 2		
2	Bouée 2	Contourner	Bâbord
3	Bouée 3	Contourner	Bâbord
4	Bouée WIND	Laisser	Bâbord
5	Bouée 5	Contourner	Bâbord
6	Bouée 3	Contourner	Bâbord
7	Ligne arrivée bouée WIND		

Parcours 6 vent NO – Groupe 1		13,8 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ bouée 1		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 5	Contourner	Tribord
4	Bouée 4	Contourner	Tribord
5	Bouée 3	Contourner	Tribord
6	Bouée 2	Contourner	Tribord
7	Bouée 5	Contourner	Tribord
8	Bouée 4	Contourner	Tribord
9	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 6 vent NO – Groupe 2		12 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ bouée 1		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 5	Contourner	Tribord
4	Bouée 4	Contourner	Tribord
5	Bouée 3	Contourner	Tribord
6	Bouée 2	Contourner	Tribord
7	Bouée 4	Contourner	Tribord
8	Ligne arrivée bouée 2		

## PARCOURS 7 & 8

Parcours 7 vent E/NE – Groupe 1		14 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ bouée 3		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 2	Contourner	Bâbord
4	Bouée 3	Contourner	Bâbord
5	Bouée 4	Contourner	Bâbord
6	Bouée 5	Contourner	Bâbord
7	Bouée 2	Contourner	Bâbord
8	Bouée 3	Contourner	Bâbord
9	Bouée 4	Contourner	Bâbord
10	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 7 vent E/NE – Groupe 2		10 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ bouée 3		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 2	Contourner	Bâbord
4	Bouée 3	Contourner	Bâbord
5	Bouée 4	Contourner	Bâbord
6	Bouée 5	Contourner	Bâbord
7	Bouée 2	Contourner	Bâbord
8	Bouée 3	Contourner	Bâbord
9	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 8 vent E/NE – Groupe 1		18,4 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ bouée 3		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 2	Contourner	Bâbord
4	Bouée 3	Contourner	Bâbord
5	Bouée 4	Contourner	Bâbord
6	Cardinale Sud Parc Palavas	Contourner	Tribord
7	Bouée 5	Laisser	Tribord
8	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 8 vent E/NE – Groupe 2		14 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ bouée 3		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 2	Contourner	Bâbord
4	Bouée 3	Contourner	Bâbord
5	Bouée 4	Contourner	Bâbord
6	Bouée 5	Contourner	Bâbord
7	Bouée 2	Contourner	Bâbord
8	Bouée 3	Contourner	Bâbord
9	Bouée 4	Contourner	Bâbord
10	Ligne arrivée bouée 2		

## PARCOURS 9 & 10

Parcours 9 vent O/SO – Groupe 1		15,7 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ zone bouée WIND à 1,7 milles sous le vent de la bouée 3		
2	Bouée 3	Contourner	Bâbord
3	Bouée 4	Contourner	Bâbord
4	Bouée 5	Contourner	Bâbord
5	Bouée 3	Contourner	Bâbord
6	Bouée 5	Contourner	Bâbord
7	Bouée 2	Contourner	Bâbord
8	Bouée 3	Contourner	Bâbord
9	Bouée 1	Contourner	Bâbord
10	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 9 vent O/SO – Groupe 2		12,2 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ zone bouée WIND à 1,7 milles sous le vent de la bouée 3		
2	Bouée 3	Contourner	Bâbord
3	Bouée 4	Contourner	Bâbord
4	Bouée 5	Contourner	Bâbord
5	Bouée 3	Contourner	Bâbord
6	Bouée 5	Contourner	Bâbord
7	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 10 vent S – Groupe 1		17,6 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ zone bouée WIND à 1 mille sous le vent de la bouée 1		
2	Bouée 1	Contourner	Bâbord
3	Bouée 5	Contourner	Tribord
4	Bouée 4	Contourner	Tribord
5	Cardinale Est parc Marseillan	Contourner	Tribord
6	Bouée 4	Contourner	Bâbord
7	Bouée 5	Contourner	Bâbord
8	Bouée 1	Contourner	Tribord
9	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 10 vent S – Groupe 2		15,5 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ zone bouée WIND à 1 mille sous le vent de la bouée 1		
2	Bouée 1	Contourner	Bâbord
3	Bouée 5	Contourner	Tribord
4	Bouée 4	Contourner	Tribord
5	Cardinale Est parc Marseillan	Contourner	Tribord
6	Bouée 4	Contourner	Bâbord
7	Bouée 1	Laisser	Tribord
8	Ligne arrivée bouée 2		

## PARCOURS 11 & 12

Parcours 11 vent S/SO – Groupe 1		13,5 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ zone bouée WIND à 1 mille sous le vent de la bouée 1		
2	Bouée 1	Contourner	Tribord
3	Bouée 3	Contourner	Tribord
4	Bouée 5	Contourner	Tribord
5	Bouée 4	Contourner	Tribord
6	Bouée 1	Contourner	Tribord
7	Bouée 5	Contourner	Tribord
8	Bouée 4	Contourner	Tribord
9	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 11 vent S/SO – Groupe 2		10,3 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ zone bouée WIND à 1 mille sous le vent de la bouée 1		
2	Bouée 1	Contourner	Tribord
3	Bouée 3	Contourner	Tribord
4	Bouée 5	Contourner	Tribord
5	Bouée 4	Contourner	Tribord
6	Bouée 1	Laisser	Tribord
8	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 12 vent SE – Groupe 1		12,7 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ bouée 2		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 5	Contourner	Bâbord
4	Bouée 2	Contourner	Bâbord
5	Bouée 4	Contourner	Bâbord
6	Bouée 2	Contourner	Bâbord
7	Bouée 3	Contourner	Bâbord
8	Bouée 1	Contourner	Bâbord
9	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 12 vent SE – Groupe 2		10,5 MN	
Ordre	Marque	Côté	
1	Départ bouée 2		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Bouée 5	Contourner	Bâbord
4	Bouée 2	Contourner	Bâbord
5	Bouée 1	Contourner	Bâbord
6	Bouée 2	Contourner	Bâbord
7	Bouée 3	Contourner	Bâbord
8	Bouée 1	Contourner	Bâbord
9	Ligne arrivée bouée 2		

## PARCOURS 13 & 14 = « GRANDS CÔTIERS »

Parcours 13 Grand Côtier		23,2 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ bouée 2		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Cardinale Nord parc de Marseillan	Contourner	Bâbord
4	Bouée 2	Laisser	Tribord
5	Cardinale Sud parc de Palavas	Contourner	Bâbord
6	Ligne arrivée bouée 2		

Parcours 14 Grand Côtier		23,2 MN	
Ordre	Marque		Côté
1	Départ bouée 2		
2	Dégagement éventuel	Contourner	
3	Cardinale Sud parc de Palavas	Contourner	Bâbord
4	Bouée 2	Laisser	Bâbord
5	Cardinale Nord parc de Marseillan	Contourner	Bâbord
6	Ligne arrivée bouée 2		

## **ANNEXE 4 = POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe 3 Parcours Côtiers (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ».

Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.

## ANNEXE 5 = JUGEMENT SEMI-DIRECT 2025-2028

Si cette annexe s'applique, cela doit être précisé dans l'avis de course ou les IC et le texte ci-dessous doit être intégré aux IC Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans accord écrit de la CCA. Version : juillet 2025

SD1

La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42.

Cependant,

(a) quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31;

(b) s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner. La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité d'un tour.

SD2

(a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer

- Contre 1 autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué  
- selon la règle 31

- ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient.

Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, héler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge.

(b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.

SD3

(a) Quand un bateau

(1) enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors,

(2) enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité,

(3) enfreint la règle 42,

(4) enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage,

(5) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

(6) commet une infraction à la sportivité,

(7) ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire, un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée,

(b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informerera pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.

SD4

Un juge signalera une décision de la façon suivante :

(a) un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité »

(b) un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ». Le juge hêlera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.

SD5

Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.

SD6

Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).

SD7

Un bateau ayant l'intention de

(a) réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5,

(b) réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure,

(c) demander réparation : doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.